

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/01/2025 - 2028 - 2023 B 05451 - 898 451 240 - AB ETANCHEITE

1

BILAN SIMPLIFIÉ

2018

Edition du 13/11/24 à 14:36:30

N° 2033-A 2008

Désignation de l'entreprise <u>AB ETANCHEITE</u>					Néant ☐	
Adresse de l'entreprise <u>26 AVE GASTON MONMOUSSEAU 93240 STAINS</u>						
Numéro SIRET* <u>8 9 8 4 5 1 2 4 0 0 0 0 2 9</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>10</u>	
			Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>		Exercice N-1 clos le <u>31/12/2021</u>	
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres* (3)	072	074	273	329
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	25	43
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	298	372
Total général (I + II)			110	112	298	372
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 000	2 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134	(2 078)		
	Résultat de l'exercice		136	(274)	(2 078)	
	Provisions réglementées		140			
Total I			142	(352)	(78)	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	650	450	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III			176	650	450	
Total général (I + II + III)			180	298	372	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B (2008)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AB ETANCHEITE		Néant ☐					
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122022	Exercice N-1 clos le 31122021				
				1	2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210					
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214					
			217	218	950				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée*		224						
	Subventions d'exploitation reçues		226						
Autres produits		230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	950					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234						
	Variation de stock (marchandises)*		236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240						
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier..... - immobilier : ..)		242	1 149	2 078				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243)	243	244						
	Rémunérations du personnel*		250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252						
	Dotations aux amortissements*		254						
	Dotations aux provisions		256						
	Autres charges { Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259	260	262					
Total des charges d'exploitation (II)			264	1 149	2 078				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(199)	(2 078)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280						
	Produits exceptionnels (IV)		290						
	Charges financières (V)		294						
	Charges exceptionnelles (VI)		300	75					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(274)	(2 078)				
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	274			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires (art .39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)		324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		330						
Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies)	987		Zone franche Corse (44. décies)	988	
	reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Pôle de compétitivité (44. undécies)	990	
	Divers*, (dont : Investissements outre-mer)	344		créance due au report en arrière du déficit*	346				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col.1	Déficit col. 2	352		354	274	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :				360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1	Déficit col. 2	370		372	274	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380		n° du centre de gestion agréé :	388		
Montant de la T.V.A collectée	374	190	Effectif moyen du personnel* :	376		dont apprentis :			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	463	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399					

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C 2008

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(15 % et 0 % (1) pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
						Court terme *	Long terme				
							15% ou 16%	0%			
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	587	589			
Régularisations *					590	594	595				
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (Cf art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	597	599				

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>AB ETANCHEITE</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	2 7 4
Total des déficits restant à reporter								870	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033ID déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2033-E 2008

Désignation de l'entreprise : <u>AB ETANCHEITE</u>		Néant ☐ **
Exercice ouvert le : <u>01012022</u> et clos le : <u>31122022</u> Durée en nombre de mois : <u>12</u>		
I	PRODUCTION DE L'ENTREPRISE	
Ventes de marchandises	961	
Production vendue - Biens	991	
Production vendue - Services	992	950
Production stockée	964	
Production immobilisée	965	
Subventions d'exploitation perçues	966	
Autres produits	967	
Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	993	
TOTAL A	994	950
II	CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)	
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	969	
Variation de stock (marchandises)*	970	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	971	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	972	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	973	1 149
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle.	974	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985	
Autres charges	975	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	976	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	977	
TOTAL B	978	1 149
III	VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	
TOTAL A - TOTAL B	979	(199)
* voir notice au verso		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre). ** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.

N° de dépôt

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2008

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 8 9 8 4 5 1 2 4 0 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB ETANCHEITE

ADRESSE (voie) 26 AVE GASTON MONMOUSSEAU

CODE POSTAL 93240

VILLE STAINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE 901NOMBRE TOTAL DE PARTS OU
D'ACTIONS CORRESPONDANTES 902NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE 903NOMBRE TOTAL DE PARTS OU
D'ACTIONS CORRESPONDANTES 904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Edition du 13/11/24 à 14:36:30

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

N° 2065
(2008)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2022

et clos le 31/12/2022

Régime simplifié d'imposition ☒
ou réel normal ☐
(cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) ☐

Adresse du service
où doit être
déposée cette
déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente de
l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION

AB ETANCHEITE

26 AVE GASTON MONMOUSSEAU

Identification du
destinataire

93240 STAINS France

Insp., IFU

N° dossier

89845124000029

N° Siret

B ACTIVITÉ

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :
le téléphone :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
ETANCHEITE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ☐ Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ☐ Bénéfice imposable au taux de 15 % ☐ DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) ☐ 274	
2 Plus-values à long terme ☐ imposables au taux de 15 % ☐	2 bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 ou 591 du tableau n°2059-A ou 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 2 bis) ☐
2 ter Plus-values ☐ imposables au taux de 16,5 % ☐	2 quater Plus-values ☐ imposables au taux de 0 % (ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007) (art.219a quinquies du CGI) ☐ 2 quinquies Plus-values exonérées ☐ (article 238 quinquies du CGI) ☐

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> ☐	créées en Corse, art. 208 <i>sexies</i> ☐	sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) ☐	zones franche Corse art. 44 <i>decies</i> ☐
entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> ☐	créées en Corse, art. 208 <i>quater A</i> ☐	zones franches urbaines art. 44 <i>octies</i> ou 44 <i>octies 1</i> ☐	Autres dispositifs 3 bis ☐
Jeunes entreprises innovantes (art.41 <i>sexies</i> II) ☐	bénéfice ou déficit exonéré 3 ☐	plus-values à long terme imposables aux taux de 15 % ou 8 % ☐	
pôle de compétitivité (art.44 <i>undecies</i>) ☐	(indiquer : ou - selon le cas)		

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement ☐			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 ☐			
3. Crédits d'impôt et imputations			
en faveur de la recherche ☐	en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise ☐	4 prélèvement exceptionnel ☐	5 Bis Crédit d'impôt pour investissement en Corse ☐
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage ☐	crédit d'impôt famille ☐	5 ter réduction d'impôt en faveur du mécénat ☐	5 autres imputations ☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % ☐

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et/ou du conseil ☐ *

n° d'agrément du CGA ☐

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts-comptables**

À STAINS

, le 05/11/2024

* Préciser dans le cadre s'il s'agit ou non d'un personnel salarié de l'entreprise (S : salarié, I : indépendant).
** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDI-C (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : noms de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

Signature et
qualité du déclarant

AB ETANCHEITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
au capital de 2000 €
Siege social 26 avenue GASTON MONMOUSSEAU 93240 STAINS
Siren 898 451 240 00029

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du **10/11/2024**

L'an deux mille vingt et **quatre**, le **10 novembre** à 10 H au Siège Social.

Les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation orale de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/ 2022**
- affectation du resultat
- quitus a la gerance et prolongation de son mandat

Sont présents ou représentés :

Monsieur **MERIMI ABDELMALEK** 100 actions
détient 100 % des actions sociales numérotées de 001 à 100.

Total du nombre de actions sociales composant le capital social 100 actions.

Monsieur **MERIMI ABDELMALEK** préside la séance en qualité de président.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social; pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il lui est donné acte, notamment :

- Les comptes annuels dressés au **31 décembre 2022**
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes annuels.

Un échange de vues intervient, au cours duquel de Président fournit tous renseignements et explications complémentaires.

Puis personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

A. M

Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, savoir :

Total des produits d'exploitation	950
Total des charges d'exploitation	1 149
Résultat d'exploitation	< 199 >

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, soit un **déficit de 274**, après déduction de toutes charges, impôts, provisions, amortissements comme suit :

Report à nouveau **2.078**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à Monsieur **MERIMI ABDELMALEK** gérant, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer et le maintienne dans sa fonction de gérant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

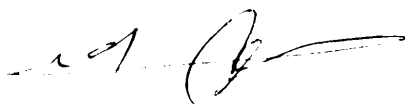
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant, en tant que besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal ; signé de tous les associés présents après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.



AB ETANCHEITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
au capital de 2000 €
Siege social 26 avenue GASTON MONMOUSSEAU 93240 STAINS
Siren 898 451 240 00029

Rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2022** a l'assemblée générale ordinaire du **10 novembre 2024**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et des résultats de notre gestion durant l'exercice social clos le **31 décembre 2022** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice.

Le Bilan, le Compte de Résultat et l'annexe, ainsi que les autres dispositions dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes que nous vous présentons sont établis en conformité des articles 8 à 17 du code de commerce qui expriment les nouvelles obligations comptables des commerçants, personnes physiques ou morales (loi du 30 avril 1983 et décret du 29 novembre 1983).

RAPPORT SUR L'ACTIVITE SOCIAL 2022

Nous vous rappelons que cet exercice est notre **deuxieme** exercice, il se traduit par les résultats suivants

PRODUITS D'EXPLOITATION	950
CHARGES D'EXPLOITATION	1 149
RESULTAT D'EXPLOITATION	<199>
PRODUITS FINANCIERES	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
CHARGES FINANCIERES	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	< 274 >

QUANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES 950

A.M

Quant à la situation financière :

LE FOND DE ROULEMENT	negatif	< 352 >
BFR		< 327 >
TRESORERIE		25

Actif circulant net	298
Dettes	650

PERSPECTIVES 2023

Le marché s'est ralenti mais laisse envisager un bénéfice pour l'exercice à venir.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est à signaler sur l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous avez pu le constater, les comptes qui sont soumis à votre approbation font apparaître un **déficit** de **274**, après déduction de toutes charges, tous impôts, provisions et amortissements.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité de cette somme au compte de report à nouveau qui sera **débiteur** de: **2.352**

Nous souhaitons vivnt que les résolutions qui vous sont proposées reçoivent votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérance pour l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre confiance.

la présidence

